

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N° 22549

présenté par

M. Taché, M. Houlié, Mme Chapelier, M. Villani, Mme Robert, Mme Rilhac, Mme Cazarian,
Mme Sylla, Mme Brocard, M. Chiche, Mme Piron, Mme De Temmerman, M. Besson-Moreau et
Mme Khedher

ARTICLE 24

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.